

**RAPPORT
DU COMITE PREPARATOIRE
DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-HUITIEME SESSION

SUPPLEMENT NO 48 (A/48/48)

NATIONS UNIES

**RAPPORT
DU COMITE PREPARATOIRE
DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-HUITIEME SESSION

SUPPLEMENT NO 48 (A/48/48)

NATIONS UNIES

New York, 1994

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

I. HISTORIQUE ET INTRODUCTION

21. A la 76e séance plénière de sa quarante-sixième session, le 17 décembre 1991, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session la question intitulée "Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995".

2. A sa 84e séance plénière, le 13 avril 1992, l'Assemblée générale a adopté la décision 46/472, par laquelle elle décidait : a) de créer un comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, composé des membres du Bureau et ouvert à la participation de tous les Etats Membres; b) de charger le Comité préparatoire d'examiner et de lui présenter à sa quarante-septième session des propositions concernant les activités appropriées pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu que ses décisions seraient prises par consensus.

3. Le 8 décembre 1992, l'Assemblée générale a examiné le premier rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies qui lui a été présenté le 3 décembre 1992 (A/47/48). Par sa décision 47/417 du 8 décembre 1992, l'Assemblée a pris note des travaux du Comité préparatoire en 1992 et a décidé qu'il devait poursuivre ses travaux et lui en rendre compte à sa quarante-huitième session. Le présent rapport fait suite à cette décision.

4. Depuis la présentation de son précédent rapport, le Comité préparatoire a tenu cinq réunions : le 22 février 1993 (3e réunion), le 16 mars 1993 (4e réunion), le 23 avril 1993 (5e réunion), le 20 mai 1993 (6e réunion) et le 8 juin 1993 (7e réunion).

5. A sa 3e réunion, le 22 février 1993, le Comité était saisi d'une note du Président (A/AC.240/1993/L.4) qui précisait le programme de travail du Comité et exposait les questions de fond appelant son attention. Le Comité a jugé que cette note constituait un bon point de départ pour la poursuite de ses débats. Les informations qu'elle présentait ont été mises à jour dans le projet d'ordre du jour annoté (A/AC.240/1993/L.5), que le Comité a approuvé à sa 4e réunion, le 16 mars 1993. (La liste complète de tous les documents dont le Comité était saisi figure en annexe au présent rapport.)

II. QUESTIONS DE FOND EXAMINEES PAR LE COMITE

A. Principes d'organisation

6. A ses 3e et 4e réunions de 1993, le Comité a examiné les principes fondamentaux à appliquer pour l'organisation du cinquantième anniversaire. Les membres du Comité sont convenus que : a) les activités organisées pour le cinquantième anniversaire devraient dans toute la mesure du possible revêtir un caractère international reflétant l'universalité de l'Organisation; b) la répartition des tâches et activités entre le système des Nations Unies et les Etats Membres devrait être clairement déterminée afin d'éviter tout double emploi et faire en sorte que les activités forment un tout homogène et cohérent; c) cette célébration du cinquantième anniversaire devrait comporter un point culminant de portée universelle qui, de l'avis général, devrait avoir des répercussions durables et une puissante valeur symbolique; d) les activités devraient se dérouler et être offertes dans toutes les langues officielles.

B. Thème

7. Au cours de la période à l'étude, le Comité s'est tout particulièrement efforcé de parvenir à un accord sur le thème du cinquantième anniversaire. Les propositions ont essentiellement porté sur la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux qui y sont énoncés. On a souligné en outre que le thème devait être axé sur l'avenir et parfaitement adapté à la circonstance. Les délégations ont été largement favorables à la formulation proposée par le Secrétaire général ("Nous, peuples"), encore qu'elles aient été en majorité d'avis qu'il fallait en élargir la portée et la préciser. A l'issue de débats approfondis, le Comité est parvenu à un consensus sur la formule suivante, qui lui semblait indiquée pour la célébration du cinquantième anniversaire : "Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur".

C. Formulation d'une déclaration et création d'un groupe de rédaction

8. A la 4e réunion du Comité, le 16 mars 1993, il a été proposé de créer un groupe de rédaction à composition non limitée, qui serait chargé de formuler une déclaration solennelle pour marquer le cinquantième anniversaire. Dans cette déclaration, les Etats Membres réaffirmeraient leur adhésion aux principes de la Charte et définiraient les grandes lignes de l'action de l'Organisation pour l'avenir. Cette position a été adoptée sans objection. Toutefois, les avis ont été partagés sur la question de savoir quand le groupe de rédaction devrait commencer ses travaux. Certains représentants ont déclaré qu'il serait prématuré d'entamer si tôt la rédaction d'un texte qui risquait de devoir être révisé deux ans plus tard en fonction des événements qui auraient pu intervenir entre-temps. D'autres en revanche ont estimé qu'il fallait immédiatement se mettre à l'ouvrage afin de disposer du temps de réflexion voulu pour dégager les éléments devant figurer dans la déclaration. A l'issue du débat et sur la recommandation du Président du Comité, il a été convenu que les travaux du groupe de rédaction se dérouleraient en deux phases : examen quant au fond, puis rédaction proprement dite. Le groupe de rédaction s'est donc réuni une première fois le 22 juin 1993 pour examiner le cadre conceptuel de la déclaration.

D. Initiatives des Etats Membres, notamment la création de comités nationaux

9. Dans la note du Président en date du 16 février 1993 (A/AC.240/1993/L.4), il est fait état de la note verbale que le Secrétaire général a envoyée à tous les représentants permanents auprès de l'Organisation pour souligner l'importance de la création de comités nationaux du cinquantième anniversaire qui serviraient de centres de coordination pour les activités organisées dans chaque pays à cette occasion.

10. A ce jour, le Secrétaire général a reçu de la part de 13 Etats Membres des informations sur les comités nationaux qui y ont été créés : Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Mexique, Philippines, Soudan, Ukraine et Yémen. En outre, 14 Etats Membres ont manifesté leur intention de créer un comité national (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Myanmar, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède). Le Comité félicite et encourage ces Etats Membres et espère que d'autres créeront bientôt des comités nationaux.

E. Programme d'activité

11. A la demande du Comité, le Secrétariat avait établi un document de séance intitulé "Etat d'avancement du programme d'activité" et avait indiqué que si la célébration des précédents anniversaires avait essentiellement servi deux objectifs – évaluer les réussites comme les carences et renouveler solennellement l'adhésion aux principes de la Charte – celle du cinquantième anniversaire offrirait de plus l'occasion à l'Organisation de retrouver sa juste place auprès de ceux à qui elle s'adresse et de montrer, à l'approche du XXI^e siècle, qu'elle avait toujours sa raison d'être. A cette fin, le Secrétariat avait également établi une liste des manifestations et activités proposées en vue de promouvoir le financement de projets de portée mondiale et de grande diffusion. Ces projets se classaient en trois grandes catégories : a) campagnes de communication et d'éducation visant à faire mieux connaître l'histoire, les structures et les fonctions de l'Organisation, à accroître l'adhésion dont elle bénéficiait dans le grand public, à améliorer l'enseignement relatif à l'Organisation dans le monde et à mettre en relief l'éventail complet des questions qui se posaient à elle; b) activités commémoratives qui permettraient d'examiner les réalisations passées pour mieux préparer l'avenir; c) célébrations proprement dites. Le Secrétariat avait déjà examiné et évalué environ 180 propositions spontanées. Certaines de celles qui satisfaisaient à des critères fondamentaux – notamment la mesure dans laquelle le projet contribuait à promouvoir les buts de l'Organisation, informait et éduquait le public et était susceptible de s'autofinancer – étaient mises au point. Toutefois, la plus grande partie du programme étant encore en cours d'élaboration et seul un petit nombre de programmes nationaux ayant été déjà lancés, il était trop tôt pour établir un calendrier détaillé des manifestations qui se dérouleraient en 1995.

F. Activités des organismes des Nations Unies

12. Le Comité a noté que le Secrétaire général tenait fort à ce que cet anniversaire soit célébré à l'échelle du système d'autant que plusieurs institutions spécialisées et autres organismes célébreraient eux aussi leur cinquantième anniversaire en 1995 ou peu après. L'on s'est accordé à penser que cette célébration offrait une occasion extraordinaire de mettre en lumière les

buts conjugués de l'ONU et des autres organismes des Nations Unies. Le Comité administratif de coordination et d'autres organes de coordination étaient chargés de ces questions au niveau de l'exécution. Le Comité a réaffirmé l'importance qu'il attachait à cet aspect des célébrations et a demandé à être informé de l'évolution de la situation.

G. Rôle des organisations non gouvernementales

13. Au cours des débats, les membres du Comité se sont accordés à penser que la célébration du cinquantième anniversaire devait reposer sur une très large participation populaire. Il a donc été décidé d'encourager les organisations non gouvernementales (ONG) à y prendre une part aussi large que possible, tant au niveau national qu'à l'occasion des manifestations à caractère mondial. Les ONG offriraient des réseaux précieux de communication et de diffusion de l'information qui serviraient de lien entre l'Organisation et ceux à qui elle s'adressait à travers le monde. Le Comité a par ailleurs décidé que les ONG pourraient être représentées à ses réunions sur la base des règles régissant leur participation aux travaux du Conseil économique et social.

H. Questions financières et administratives

14. Le Comité a été informé que la situation financière de l'Organisation ne permettait pas de prélever des ressources sur le budget ordinaire pour financer le programme des activités et manifestations. En conséquence, le Secrétaire général a créé un Fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire et a engagé les Etats Membres à appuyer cette initiative. Le Secrétariat recherchait également un financement auprès du secteur privé, notamment un petit nombre de commanditaires mondiaux et concessionnaires internationaux.

15. Outre le financement du programme d'activité, le Comité s'est penché à diverses reprises sur la question des services de secrétariat et s'est accordé à penser que, pour garantir le bon déroulement et la bonne gestion du programme, il fallait établir un secrétariat et le doter d'effectifs en nombre suffisant et de moyens correspondants. Il a demandé à son président de soulever la question, le cas échéant, auprès du Secrétaire général.

III. RECOMMANDATION DU COMITE PREPARATOIRE

16. Le Comité préparatoire du cinquantième anniversaire recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies,

Prend note des travaux du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire en 1993, y compris la décision selon laquelle la célébration de cet anniversaire s'articulera autour du thème "Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur", et un groupe de rédaction à composition non limitée sera institué pour formuler une déclaration devant être adoptée à cette occasion en 1995;

Décide que le Comité préparatoire devrait poursuivre ses travaux et lui faire rapport à sa quarante-neuvième session.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS

A/AC.240/1993/L.4	Rapport sur la préparation du cinquantième anniversaire - Note du Président
A/AC.240/1993/L.5	Projet d'ordre du jour annoté de la 4e réunion du Comité préparatoire
A/AC.240.1993/L.6	Projet d'ordre du jour provisoire de la 6e réunion du Comité préparatoire
A/AC.240/1993/L.7	Projet d'ordre du jour provisoire de la 7e réunion du Comité préparatoire